

Checklist OpterIA · Qualiopi

Qualiopi : mise à jour au 1er novembre 2026

Une ligne par changement, la preuve à produire, une case à cocher.

Le décret n° 2026-728 du 1er août 2026 remplace le référentiel national qualité à partir du 1er novembre 2026. Les 7 critères restent ; on passe de 32 à 33 indicateurs. Cette checklist reprend chaque changement relevé dans le texte, la preuve qu'un auditeur peut attendre, et ce que Bobby peut faire ou préparer pour vous.

Le référentiel au 1er novembre 2026
Décret n° 2026-728

7 critères, inchangés	33 indicateurs (32 avant)	1 + 4 indicateur créé (33), indicateurs renforcés (12, 14, 15, 19)
---	---	--

Mode d'emploi. Cochez une ligne quand la preuve existe et qu'elle est rangée au bon indicateur. Les lignes « CFA » ne concernent que les actions de formation par apprentissage ; « Si sous-traitance » seulement si vous sous-traitez ou recourez au portage salarial.

Bobby fait

Bobby prépare

Reste à vous

Avant votre prochain audit

- ☐ Lire le décret n° 2026-728 sur Légifrance et repérer les indicateurs qui vous concernent (CFA ou non, modules à distance, sous-traitance).
- ☐ Demander à votre certificateur sur quel référentiel portera votre prochain audit (le décret ne prévoit pas de transition).
- ☐ Mettre à jour votre manuel qualité, vos procédures et vos modèles de documents.
- ☐ Informer formateurs et intervenants des nouveautés (12, 19 et, en CFA, 14, 15, 33).
- ☐ Surveiller la publication du guide de lecture à 33 indicateurs et des arrêtés de seuil (19 et 20).

Les cinq indicateurs les plus touchés Indicateur par indicateur

IND.	CE QUI CHANGE, ET CE QUE VOUS FAITES	PREUVE À PRODUIRE	QUI
☐ 33 Nouveau - CFA	Évaluation des contenus et des enseignements par les apprenants, distincte de la satisfaction ; résultats partagés avec les formateurs ; démarche d'amélioration formalisée et mesurée. À faire : Créer un questionnaire « contenus » séparé, le diffuser, partager les résultats, formaliser les améliorations.	Questionnaire distinct · résultats par formation · trace du partage aux formateurs · plan d'amélioration et mesure de son effet	Bobby fait
☐ 12 Tous	Prévention et traitement de toute situation de violence (dont sexistes et sexuelles), de harcèlement ou de discrimination pendant la formation. À faire : Écrire la procédure (qui alerter, comment, délai), informer les stagiaires, suivre chaque signalement.	Procédure datée · livret ou règlement à jour · registre des signalements et suites données	Bobby prépare
☐ 14 CFA	Procédure de traitement sans délai des ruptures liées à des difficultés, violences ou discriminations, en formation ou en entreprise d'accueil. À faire : Écrire la procédure de traitement sans délai et désigner qui la déclenche.	Procédure datée · trace de chaque situation traitée (dates, actions, interlocuteurs)	Reste à vous
☐ 15 CFA	Information renforcée des mineurs ; dispositifs de signalement et interlocuteurs ; coordonnées du médiateur de l'apprentissage ; signalement des dysfonctionnements à l'inspection du travail. À faire : Mettre à jour le livret apprenti (et sa version mineurs), y ajouter contacts et médiateur.	Livret à jour · version mineurs · preuve de remise à chaque apprenti · fiche contacts	Bobby fait
☐ 19 Tous	Vérifier le suivi réel des modules à distance ; référent pédagogique par formation au-delà d'un nombre d'intervenants fixé par arrêté (non publié au 14/10/2026). À faire : Suivre la progression à distance et relancer ; nommer un référent si vous dépassez le seuil.	Relevés de connexion ou de progression · relances · désignation écrite du référent	Bobby fait

Les autres indicateurs reformulés À relire dans le texte

IND.	CE QUI CHANGE, ET CE QUE VOUS FAITES	PREUVE À PRODUIRE	QUI
☐ 1 Tous	Information publique complétée (type de reconnaissance, modalités de financement) ; aucune mention de nature à induire le public en erreur. À faire : Relire chaque page programme et chaque support commercial.	Pages programmes datées · historique des mises à jour	Bobby prépare
☐ 20 CFA	Qualité du pilotage, participation des apprentis, formateurs et entreprises à la gouvernance ; supervision renforcée sous un seuil d'heures assurées par des permanents (arrêté à venir). À faire : Associer apprentis, formateurs et entreprises au conseil de perfectionnement ; suivre la part d'heures des permanents.	Comptes rendus du conseil · liste des participants · suivi des heures	Reste à vous
☐ 27 Si sous-traitance	Traçabilité de la conformité au référentiel dans les contrats de sous-traitance. À faire : Ajouter une clause de conformité Qualiopi à vos contrats de sous-traitance.	Contrats signés avec la clause · justificatifs des sous-traitants à jour	Bobby prépare
☐ 30 Tous	Les financeurs sont consultés « le cas échéant » dans le recueil des appréciations. À faire : Vérifier vos enquêtes : bénéficiaires, financeurs le cas échéant, équipes, entreprises.	Questionnaires par partie prenante · réponses classées	Bobby fait
☐ 32 Tous	Démarche d'amélioration continue à partir des appréciations et réclamations, et analyse des risques sur la qualité des formations. À faire : Formaliser la démarche d'amélioration et réaliser une analyse des risques qualité.	Plan d'amélioration suivi · analyse des risques datée	Bobby prépare

Quel référentiel pour quel audit

Le décret entre en vigueur le 1er novembre 2026 (article 2) et ne prévoit pas de période de transition. Lecture la plus répandue : un audit initial, de surveillance ou de renouvellement réalisé à partir du 1er novembre se fait sur le nouveau référentiel ; un audit réalisé jusqu'au 31 octobre reste sur celui de 2019. Faites-le confirmer par votre certificateur.

Mes notes



Votre dossier d'audit, tenu à jour au fil de l'eau

Bobby range chaque preuve au bon indicateur, au moment où elle existe, et vous signale ce qui manque. Rien d'important ne part sans votre validation. **Réserver une démo :** opteria.fr/demo

Sources. Décret n° 2026-728 du 1er août 2026 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, JORF n° 0180 du 4 août 2026, NOR TRSD2619632D : legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054608509 (vérifié le 14 octobre 2026). Code du travail, art. L6316-1. Libellés résumés : le texte officiel fait foi. Répartition « Bobby fait / prépare / reste à vous » : notre lecture, publiée sur opteria.fr/organismes-de-formation/criteres-qualiopi, qui s'ajuste à chaque organisme. Ce document n'est pas un conseil juridique et ne garantit pas la certification.